

PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETE

ANNEE

École /EPLÉ

Cette trame, élaborée à partir des textes réglementaires, est destinée à aider à la rédaction du PPMS.

Le premier volet *Description de l'école* est commun au PPMS « risques majeurs » ainsi qu'au PPMS « attentat-intrusion »

Le second volet est relatif au PPMS « risques majeurs ». Il reprend en partie le document « Guide d'élaboration du PPMS » téléchargeable sur le site éducol.
Si le PPMS déjà rédigé n'appelle pas de mises à jour, il n'est pas utile de le renseigner.

Le troisième volet est relatif au PPMS « risque attentat-intrusion ». L'instruction du 12 avril 2017 précise que ce PPMS doit être un document distinct du PPMS « risques majeurs ».

Rappel du cadre réglementaire

Circulaire 2015-205 du 25 novembre 2015

Instruction du 12-04-7 et annexes (BO n°15 du 13 avril 2017)

(Prendre connaissance de ces textes ainsi que des annexes)

Documents d'accompagnement (education.gouv.fr):

- guide des directeurs d'école (sécurité des écoles)

- guide des chefs d'établissement (sécurité des collèges et des lycées)

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont responsables des PPMS et de leur transmission, en lien avec les collectivités territoriales.

Le PPMS doit être parfaitement connu de l'ensemble des personnels qui pourraient être confrontés à son activation.

SOMMAIRE

I. VOLET COMMUN AUX DEUX PPMS

Identification	4
Description de l'école ou de l'établissement	
- description du site	5
- emplacement des malles PPMS	6
- effectif des personnels	6
- effectif des élèves.....	7
- Fiche secours	8
Liens avec l'extérieur / annuaire de crise	9
Déclencher l'alarme. Donner l'alerte	10
Mallette de première urgence	11

II. VOLET PPMS « RISQUES MAJEURS »

Risques répertoriés pour l'établissement	13
Répartition des missions des personnels écoles	14
Répartition des missions des personnels collèges/lycées.....	15
Recommandations générales selon les types de risques :	
- Inondation	17
- Feu de forêt	17
- Tempête	17
- Cyclone	17
- Séisme	18
- Glissement de terrain	18
- Avalanche	18
- Éruption volcanique	18
- Accident Industriel résultant d'un Transport de Matières Dangereuses (TMD)	19
- Rupture de barrage	19
- Accident nucléaire	19
Fiche des effectifs absents ou blessés	20
Fiche individuelle d'observation	21
Les conduites à tenir en première urgence (dans les situations particulières de risques majeurs)	22

Information préventive des populations sur les risques majeurs	
Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM).....	26
Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).....	26
Prise en compte de la dimension éducative.....	27

III. VOLET PPMS « ATTENTAT-INTRUSION »

Déclencher l'alerte.....	30
S'échapper.....	31
S'enfermer.....	32
Réagir en cas d'attaque à l'extérieur.....	33
Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect.....	33
Faire un état de la situation	33
Lever l'alerte	34
Organiser et évaluer un exercice « attentat- intrusion »	35

VOLET 1

IDENTIFICATION

Circonscription

N°d'identification

Adresse

Adresses des autres accès donnant sur la voie publique

N° de téléphone

Courriel

Directeur(rice)

Chef d'établissement

Tél mobile du directeur(rice) /Chef d'établissement

Date de la dernière mise à jour

1. DESCRIPTION DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

(Volet commun aux deux PPMS **Données à actualiser tous les ans.**)

Description du site

École ou établissement faisant partie d'un groupe scolaire	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	(Si oui, préciser) <input type="text"/>
Nombre de classes	<input type="text"/>	
Nombre de bâtiments	<input type="text"/>	
Si plusieurs bâtiments, dénominations :	Nombre d'étages :	Affectation des locaux :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Espaces ouverts (cour de récréation, préau, terrain de sport, etc.)	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Circulations intérieures (personnes extérieures à l'établissement/école circulant dans l'enceinte)	Véhicules :	Piétons :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Informations complémentaires	<input type="text"/>	

Horaires

	Matin	Après-midi
Horaires de l'école	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Horaires des activités péri-scolaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Horaires de la garderie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Horaires du restaurant scolaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Horaires d'ouverture de l'EPL	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Internat	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Activités spécifiques EPLE	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Emplacement des malles PPMS

	Emplacement
Malle n° 1	
Malle n° 2	
Malle n° 3	

Effectifs des personnels

	NOMBRE	OBSERVATIONS (temps partiel,etc.)
Enseignants (dont directeur(rice) d'école)		
Personnels de direction		
Autres personnels éducation nationale		
Personnels administratifs et techniques		
Personnels de santé		
Autres adultes le cas échéant		
TOTAL :		

2 - LES LIENS AVEC L'EXTERIEUR / ANNUAIRE DE CRISE

FREQUENCE France Bleu Mhz

FREQUENCE France Info Mhz

FREQUENCE France Inter Mhz

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet Mhz

	Services	Contact – Nom	N° de téléphone
Secours	Police secours	<input type="text"/>	17 ou 112
	Pompiers (SDIS)	<input type="text"/>	18
	SAMU	<input type="text"/>	15 (ou 112)
	Centre anti-poisons	<input type="text"/>	03 83 22 50 50
	Gendarmerie / Police (selon les communes) Correspondant sûreté	Brigade / Commissariat <input type="text"/>	<input type="text"/>
Collectivité/Mairie	Service Éducation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Service Environnement	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	N° tel. portable personne ressource	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Préfecture	Standard 24h/24		03 85 21 81 00
Éducation nationale	IEN de circonscription	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	DSDEN 71	Cabinet / Secrétariat général	03 85 22 55 21
	Service de santé scolaire	Médecin conseiller technique	03 80 44 87 68
	Rectorat	<input type="text"/>	03 80 44 84 00

Modalités d'information des familles :

3. DECLENCHER L'ALARME. DONNER L'ALERTE

Appel des services d'incendie et de secours : 18

Appel des forces de l'ordre: 17 ou 112

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte
Risque majeur	
Incendie	
Attentat-intrusion	

Type de danger	Type d'alarme
	<input type="checkbox"/> Haut-parleur
	<input type="checkbox"/> Corne de brume
	<input type="checkbox"/> Voix
	Autre (préciser) : <input type="text"/>
Alarme spécifique attentat-intrusion	<input type="text"/>

Dates prévues pour les exercices de simulation	
Renseigner l'application RESCUE après la réalisation de l'exercice	
INCENDIE 1	<input type="text"/>
INCENDIE 2	<input type="text"/>
RISQUES MAJEURS	<input type="text"/>
ATTENTAT-INTRUSION	<input type="text"/>
INTERNAT	<input type="text"/>
Exercice supplémentaire (facultatif)	<input type="text"/>

MALLETTE DE PREMIERE URGENCE

Le matériel et les produits doivent être régulièrement vérifiés et renouvelés/remplacés.

Documents

- Liste des effectifs par classe
- PAI
- Tableau d'effectifs vierge (Annexe)
- Copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- Fiche « conduites à tenir en première urgence » (Annexe 10)
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)
- Fiches individuelles d'observation (Annexe 9)

Matériel

- Brassards (pour identifier les personnes ressources) ;
- radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Bleu, France Info, France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet ;
- rubans adhésifs (larges) ;
- ciseaux ;
- linges, chiffons, essuie-tout ;
- lampe de poche avec piles ;
- gobelets ;
- seau ou sacs plastiques (si pas d'accès W-C) ;
- eau (si pas d'accès point d'eau) ;
- jeux de cartes, dés, papier, crayons...

Mallette de première urgence

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du prochain protocole des soins et des urgences.

- Savon de Marseille ;
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;
- dosettes de sérum physiologique ;
- pince à échardes ;
- paire de ciseaux ;
- thermomètre frontal ;
- couverture isothermique ;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier
- garnitures périodiques
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;
- pansements compressifs ;
- nandes de gaze de 5cm, 7cm et 10cm et filets à pansement ;
- écharpe de 90 cm de base ;
- talkie-walkies ;

Volet 2

PPMS « *RISQUES MAJEURS* »

Risques répertoriés pour l'établissement

Documents à consulter :

Au niveau départemental le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet.

Au niveau communal, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PSC) s'il a été élaboré par la commune.

(cf. p 27)

Inondation	
Feu de forêt	
Tempête	
Cyclone	
Séisme	
Glissement de terrain	
Avalanche	
Éruption volcanique	
Accident industriel	
Rupture de barrage	
Accident nucléaire	

ECOLES

REPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

FREQUENCE France Bleu:	<input type="text"/>	Mhz
FREQUENCE France Info:	<input type="text"/>	Mhz
FREQUENCE France Inter:	<input type="text"/>	Mhz
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet:	<input type="text"/>	Mhz

DIRECTEUR(RICE) ou faisant fonction

- Activer le plan particulier de mise en sûreté
- S'assurer de la mise en place des différents postes
- Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités

Numéro de telephone auquel cette personne peut être appelée par les autorités ou les secours

Tel. fixe

mobile

PERSONNES RESSOURCES (enseignants, ATSEM, auxiliaires, assistants...)

- Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement

- Contrôler l'accès de l'établissement

- Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité...)

- S'assurer que tout le monde est en sûreté (publics spécifiques en particulier)

- Gérer les communications téléphoniques (secours, familles...)

- Assurer l'encadrement des élèves (liste des présents, pointage des absents, gestion de l'attente, signalement des incidents)

COLLEGES -LYCEES

REPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

FREQUENCE France Bleu:		Mhz
FREQUENCE France Info:		Mhz
FREQUENCE France Inter:		Mhz
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet:		Mhz

CHEF D'ETABLISSEMENT ou son représentant	
<ul style="list-style-type: none"> Activer le plan particulier de mise en sûreté S'assurer de la mise en place des différents postes Etablir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution 	<div style="border: 1px solid black; height: 30px; margin-bottom: 5px;"></div> <p style="font-size: small; margin: 0;"><i>Numéro de telephone auquel cette personne peut être appelée par les autorités ou les secours</i></p> <p>Tel. fixe <input style="width: 80%;" type="text"/></p> <p>mobile <input style="width: 80%;" type="text"/></p>
PERSONNES RESSOURCES	
(personnel de direction, personnel enseignant, personnel d'éducation, personnel administratif, personnel technique, personnel de santé, personnel de surveillance, auxiliaires, assistants...)	
<ul style="list-style-type: none"> Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement 	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Etablir et maintenir les liaisons internes 	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement 	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Etablir la liste des absents 	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Signaler les blessés ou les personnes isolées 	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Gérer l'attente 	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la logistique interne 	<input style="width: 100%; height: 25px;" type="text"/>

<ul style="list-style-type: none"> Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité...) 	<input type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Contrôler les accès de l'établissement 	<input type="text"/>

Etablir la liaison avec les secours

<ul style="list-style-type: none"> Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels 	<input type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivéesur les lieux(information sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté) 	<input type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Leur remettre les plans de l'établissementavec localisation des coupures et locaux spécifique (électriques, stockages particuliers)... 	<input type="text"/>

Assurer la liaison avec les familles

<p>En cas d'appel des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informationsqui n'émanent pas des autorités Rassurer et informer selon les consignes du chef d'établissement 	<input type="text"/>
--	----------------------

Relations avec la presse

<ul style="list-style-type: none"> Suivre les consignes du chef d'établissement 	<input type="text"/>
--	----------------------

RECOMMANDATIONS GENERALES SELON LES TYPES DE RISQUES

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

INONDATION

- ▶ **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive possible effectuée par les autorités.
- ▶ **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
 - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- ▶ **Dans tous les cas :**
 - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
 - ne prenez pas l'ascenseur ;
 - fermez portes, fenêtres, aérations...
 - mettez en hauteur le matériel fragile.

FEU DE FORET

- Prévenez les services de secours.
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.
- ▶ **Si le feu menace les bâtiments :**
 - ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
 - confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ;
 - évitez de provoquer des courants d'air.

TEMPETE

- ▶ **Si les délais sont suffisants :**
 - évacuation préventive possible.
- ▶ **Si les délais sont insuffisants :**
 - rejoignez des bâtiments en dur ;
 - éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
 - fermez portes et volets ;
 - surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
 - renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
 - enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;
 - limitez les déplacements.

CYCLONE

- ▶ **Avant :**
 - fermez et attachez les volets ;
 - renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;
 - consolidez les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile.
- ▶ **Pendant :**
 - abritez-vous dans un bâtiment solide ;
 - ne sortez pas ;
 - tenez-vous loin des vitres ;
 - attendez la fin de l'alerte avant de sortir.

GLISSEMENT DE TERRAIN

▶ Si les délais sont suffisants :

- évacuation possible effectuée par les autorités.

▶ Pendant :

- **à l'intérieur**, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur**, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.

▶ Après :

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

AVALANCHE

▶ Avant :

- signalez votre itinéraire précis auprès des professionnels de la montagne ou à l'entourage proche ;
- ne sortez jamais seul en ski de randonnée ;
- ne sortez pas des pistes de ski autorisées, balisées et ouvertes ;
- respectez toutes les signalisations (panneaux et balises) et ne stationnez pas dans les « couloirs d'avalanche ».

▶ Au déclenchement :

- fuyez latéralement, si vous êtes à ski pour sortir du couloir d'avalanche.

▶ Pendant :

- faites de grands mouvements de natation pour rester en surface ;
- essayez de former une poche d'air ;
- ne criez pas afin d'économiser vos forces.

ÉRUPTION VOLCANIQUE

- En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez-vous le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence.
- N'évacuez que sur l'ordre des autorités.

SEISME

▶ Pendant les secousses, restez où vous êtes :

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

▶ Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

ACCIDENT INDUSTRIEL RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

► Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

► Explosion :

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

► Explosion suivie d'un nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

► Dans tous les cas :

évacuation possible effectuée par les autorités.

RUPTURE DE BARRAGE

► L'alerte est donnée par un signal spécifique de type « corne de brume »

- rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sûreté ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan ;
- à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.

► Si les délais sont suffisants

Évacuation possible effectuée par les autorités :

ACCIDENT NUCLEAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
- coupez ventilation et chauffage.

► Attendez les consignes des autorités

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION ³

(à remettre aux secours)

NOM DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT	TAMPON
.....	

NOM	PRENOM	AGE	SEXE (M/F)

Maladies connues (asthme...) :

Projet d'accueil individualisé (PAI) : **NON** **OUI** (joindre le traitement)

Cochez ce que vous avez observé

• Répond	
• Ne répond pas	
• Réagit au pincement	
• Ne réagit pas au pincement	
• Difficultés à parler	
• Difficultés à respirer	
• Respiration rapide	
• Plaies	
• Membre déformé	
• Mal au ventre	
• Envie de vomir	
• Vomissements	
• Tête qui tourne	
• Sueurs	
• Pâleur	
• Agitation	
• Angoisse	
• Pleurs	
• Tremblements	
• Autre (préciser)	
DUREE DES SIGNES OBSERVES	

Fiche établie par :

NOM :

Fonction :

Jour :

Heure :

³ à dupliquer et à mettre dans les mallettes de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources.

LES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIERES DE RISQUES MAJEURS)

CONSIGNES GENERALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »...
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

3/ NON URGENT (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

IMPORTANT : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.

2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;

envie de fuir ... panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer ;

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES ...)

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

Que faire ?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GÉNÉRALISÉE)

Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)

Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !

7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...) :

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

Signes :

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.

INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

[Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement](#) font obligation à l'État et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.

L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.

[Plus d'information sur le DDRM](#) sur [prim.net](#)

LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Dicrim est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

Le Dicrim est librement accessible à toute personne en mairie.

[Plus d'information sur le Dicrim](#) sur [prim.net](#)

[Prim.net](#) est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site <http://www.risques.gouv.fr/> constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

UNE INFORMATION NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE ⁴

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

UNE EDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent

⁴ Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours
http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do;jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&idTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>

leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

UNE EDUCATION INTEGREE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.

Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Volet 3

PPMS « ATTENTAT-INTRUSION »

cf. annexe 1 de l'instruction du 12 avril 2017

DECLENCHER L'ALERTE

Appeler d'abord le 17 ou le 112, puis le numéro d'urgence du rectorat

Missions	Nom	Fonction
Déclencher l'alarme et activer le PPMS		
En cas d'incapacité du chef d'établissement ou du directeur		
S'assurer de la mise en place des différents postes		
Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités		
Réceptionner, noter et communiquer les informations sur la situation et son évolution		

REAGIR EN CAS D'ATTAQUE A L'EXTERIEUR
Isoler le site et différer toute sortie

	Nom	Fonction
Fermer toutes les entrées et s'assurer que personne n'est exposé		
Regrouper les élèves à l'intérieur des lieux de confinement prédéfinis		
Communiquer les instructions données par la préfecture		
Informers les enseignants et les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine,etc.)		

**REAGIR EN CAS D'ALERTE A LA BOMBE OU DE DECOUVERTE D'UN
OBJET SUSPECT**

Prévenir le directeur ou le chef d'établissement. Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect.

	Nom	Fonction
Décider d'un confinement à distance ou d'une évacuation		
Appeler la police ou la gendarmerie (17)		
Établir un périmètre de sécurité en attendant les forces de l'ordre		
Assurer le respect du périmètre de sécurité		

FAIRE UN ETAT DE LA SITUATION

Modalités de recensement rapide des effectifs

(Préciser : par exemple listes des effectifs dans les malles PPMS)

LEVER L'ALERTE		
	Nom	Fonction
Informers les personnels et les élèves de la fin de l'attaque		
Modalités d'information choisie		
Alarme ou autre		
Voix		
Haut-parleur		
Corne de brume		
Autre (préciser) :		

Organiser et évaluer un exercice « attentat-intrusion »

cf.annexe 2 de l'instruction du 12 avril 2017

Comportements réflexes		
	Fait	Commentaire
Localiser la zone où se trouve la menace pour choisir entre s'échapper et s'enfermer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'échapper		
Rester calme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utiliser un itinéraire connu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect du silence absolu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compter les élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'enfermer		
Verrouiller la porte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Se barricader au moyen du mobilier pré-identifié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éteindre les lumières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'éloigner des portes et des fenêtres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'allonger au sol derrière des obstacles solides	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect du silence absolu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rester proches des personnes manifestant un stress et les rassurer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signaler aux forces de l'ordre la localisation du groupe et d'éventuelles victimes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attendre l'intervention des forces de l'ordre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Connaître son environnement			
Depuis les bâtiments			
S'échapper		S'enfermer	
	observations		observations
Issues	<input type="text"/>	Lieux de mise à l'abri	<input type="text"/>
cheminements	<input type="text"/>	Mobilier « barricades »	<input type="text"/>
Ralliement des points de rassemblement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Depuis la cour			
Issues	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Cheminements	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ralliement des lieux de mise à l'abri	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ralliement des points de rassemblement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Observateurs	
	Suggestions
Audition du signal d'alarme	<input type="text"/>
Temps écoulé entre le déclenchement de l'alarme et la mise en sûreté	<input type="text"/>
Respect des consignes	<input type="text"/>
Comportement des élèves	<input type="text"/>
Comportement des adultes	<input type="text"/>
Pointage des personnes présentes dans la zone	<input type="text"/>
Signal de fin de l'événement	<input type="text"/>